



REPUBLIQUE DU NIGER



PROGRAMME DE L'ATELIER D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES DE LA CONVENTION SUR L'EAU



UNECE



CONVENTION
SUR L'EAU

Niamey, du 2 au 3 Mars 2023

Présenté par : Sanoussi RABE , Directeur des Ressources en Eau/DGH/MHA





1. CONTEXTE DE L'ATELIER



CONVENTION
SUR L'EAU

- Le Niger partage 90% de ses ressources en eau avec les pays limitrophes ;**
- Une coopération transfrontalière efficace peut aider à relever ces défis. À cet égard, le Niger a signé plusieurs accords sur ses ressources en eau partagées ;**
- la Convention sur l'eau est un cadre pour renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de favoriser une protection écologiquement viable des eaux de surface et souterraine transfrontières ;**
- En vue d'une éventuelle adhésion du Niger à la Convention sur l'eau, le ministère de l'hydraulique de l'assainissement participe activement aux activités de la Convention depuis 2018**



02. OBJECTIF GENERAL DE L'ATELIER



CONVENTION
SUR L'EAU

Cette rencontre vise de permettre à l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement et des structures impliquées de disposer davantage d'information sur la Convention sur l'Eau, de partager sur le processus entamé par le Niger à devenir partie à la Convention sur l'Eau et de discuter des prochaines étapes du processus d'adhésion



03. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ATELIER



CONVENTION
SUR L'EAU

De manière spécifique cette rencontre vise à permettre de :

- Cerner les enjeux de la gestion concertée des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux au niveau national, régional et international ;*
- Exposer le contenu de la convention sur l'eau en termes d'avantages et d'obligations pour le Niger,*
- Discuter de la mise en œuvre pratique de la Convention sur l'eau pour répondre aux défis de la gestion des ressources en eau au Niger, sur la base d'expérience des Parties existantes ;*
- D'examiner l'interaction et la complémentarité entre la Convention sur l'eau et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et sous régionaux (ABN et CBLT)*
- Discuter des prochaines étapes du processus d'adhésion.*



04. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER



CONVENTION
SUR L'EAU

- Les enjeux de la gestion concertée des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux pour le Niger et au niveau régional et sous régional sont cernés ;
- Le contenu de la convention sur l'eau en termes d'avantages et d'obligations pour le Niger est exposé et clarifié ;
- L'interaction et la complémentarité entre la Convention sur l'eau et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et sous régionaux (ABN et CBLT) est exposé
- Des axes pour la mise en œuvre pratique de la Convention sont dégagés ;
- Les prochaines étapes du processus d'adhésion sont clairement établies.





05. PROGRAMME



CONVENTION
SUR L'EAU

JOUR 1

1.Session 1. *Aperçu général de la Convention sur l'eau de 1992 (Présentations suivies de débats)*

2.Session 2. Contextes nationaux et régionaux de gestion des eaux transfrontalières et pertinence de l'adhésion pour le Niger (Présentations suivies de débats)

3.Session 3. La Convention sur l'eau en pratique et support à la coopération transfrontière : la perspective des parties à la Convention sur les opportunités et les perspectives

4.Discussion en groupe sur les avantages et défis liés à l'adhésion du Niger



05. PROGRAMME



CONVENTION
SUR L'EAU

JOUR 2

1. Session 4. La Convention sur l'eau en pratique et support à la coopération transfrontière : 2. Enjeux thématiques liés à la coopération transfrontière

2. Panel de discussion : perspective des PTFs

3. Point d'information sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau

4. Session 5. Processus d'adhésion et prochaines étapes Session présidée par la Commission de la CEDEAO

5. Synthèse des travaux recommandations

6. Session de clôture



CONVENTION
SUR L'EAU

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**